

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 25/09/2020

**- CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Énergie » du SDE 18, la collectivité d'HERRY souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2019-59 du 17 décembre 2019 du comité syndical, le coût de cette adhésion est de 0,60 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence énergie, approuvé par délibération n° 2017-50 du 26 octobre 2017 du comité syndical, la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Énergie Partagé, pour une durée de 4 ans.
- d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

- VENTE DE PEUPLIERS ET ABATTAGE SAPINS

M. le Maire fait part des devis reçus concernant l'abattage des sapins frappés par la maladie
Devis MILLET de La Charité pour un coût net de 7 800 HT - 9 360 TTC (sapins)

Devis FREON d'Aube (dans l'Orne) pour un coût net de 17 500 HT- 21 013 TTC (sapins)

4 400 HT - 5 280 TTC (peupliers)

Devis GROUPE DP BOIS ENERGIE de Coupon (de Haute-Loire) pour un coût net de 26 900 HT - 32 280 TTC (sapins) et une recette pour le rachat des peupliers de 860 €.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition

- du Groupe DP Bois Energie pour le rachat des peupliers
- de l'entreprise MILLET pour les sapins.

- APPROLYS

M. le Maire informe qu'il convient de désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune auprès de la centrale d'achats APPROLYS.

Il propose les candidats suivants :

- M. Philippe DUMUR en tant que titulaire
- et M. Yves BOLNOT en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- VOIRIE

M. le Maire fait part des devis des entreprises COLAS, EIFFAGE et MERLOT concernant les tronçons de routes communales nécessitant une réfection :

1) La Cordille - Le Carroux - Le Chêne - Le Pertuis-du-Bois - La Métairie d'en Bas

2) La Paillote

3) Les Usages

4) Les Quinaults

5) les Riglins

6) La Loge

7) Les Monteaux

8) Beaucaire

10) Entrée école primaire

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et décide de retenir les Stés COLAS et MERLOT.

La répartition des travaux entre les deux entreprises sera décidée lors du prochain Conseil.

et de créer un poste d'ATSEM principal 2ème classe à 28,33/35ème à compter de cette même date, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

M. le Maire rappelle que l'agent concerné est favorable à cette modification.